Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 66 (1978)

Heft: [11]

Artikel: Genève

Autor: Lechner-Wiblé, Monique / Rosatti, Dominique

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-275382

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Fribourg

Plusieurs femmes se déclarent « solidaires » des responsables de la manifestation du 4 mars

Depuis quelques jours déjà, on parle beaucoup à Fribourg, des féministes, d'une récolte de signatures pour une pétition de « coresponsabilité » pour la manifestation du 4 mars dernier. De quoi s'agit-il exactement ?

Revenons quelques mois en arrière. Tout commence, le samedi 4 mars, lors de la journée internationale de la femme où, l'on s'en souvient, 2000 femmes avaient manifesté dans les rues de Fribourg contre « la violence qu'elles subissent quotidiennement ». Pour l'organisation de cette manifestation, la police avait exigé, en outre, comme condition, de ne pas employer de mégaphones. L'autorisation dépendait du fait que les trois femmes par leurs signatures se déclaraient « responsables » du bon déroulement de la manifestation et du respect des conditions demandées.

Pour une raison de sécurité et afin d'assurer l'ordre et l'information, la majorité des groupes participants décida d'utiliser des mégaphones, passant ainsi outre l'interdiction de la police. Les conséquences ne tardèrent pas à se faire connaître. Les trois responsables furent condamnées à une amende de 50 francs. Amende qui sera inscrite pendant deux ans au casier judiciaire cantonal. Le motif invoqué fut « insoumission à une décision de l'autorité ». Les trois inculpées ont déposé un recours. Un débat contradictoire aura lieu le 3 novembre prochain.

Pour manifester leur solidarité plusieurs femmes ont créé un comité de soutien. Comité de soutien qui entend être ouvert à tout le monde et qui se défend d'être chapeauté par un parti politique. Un de ses premiers objectifs : « montrer qu'il s'agit d'une atteinte grave aux droits démocratiques fondamentaux ; le droit de manifestation et d'expression ». Pour faire connaître ses buts, le comité de soutien a lancé une pétition de coresponsabilité. Elle a déjà recueilli plus de 300 signatures. Une résolution de soutien va être envoyée au juge d'instruction. Cette dernière comporte déjà une trentaine de noms provenant de personnalités du monde politique, syndical et artistique.

Comment va se poursuivre cette action ? Le comité de soutien va continuer sa récolte de signatures. Pour le 3 novembre, le comité de soutien souhaite que plusieurs femmes se rendent devant la Maison de Justice par petits groupes. « Il ne veut pas de manifestation. Mais il propose aux participantes de se maquiller le visage ou de porter un sparadrap sur la bouche en signe de protestation contre cette atteinte à la liberté d'expression ».

Anne Dousse

Genève

Notre vaillante députée libérale genevoise, Monique Bauer-Lagier, avait répondu mardi 26 septembre à l'appel de la Fédération des consommatrices. Dans la salle communale d'Onex une foule de gens étaient venus l'entendre. Son sujet : des économies d'énergie, pourquoi ? était vraiment d'actualité. Avec sa précision habituelle, son sérieux, elle a fait un brillant exposé qui a passionné l'auditoire et la discussion a porté sur les moyens d'économiser l'énergie. Remercions notre conseillère nationale de savoir si bien conquérir son public et de pouvoir converser et discuter avec chacun. Monique Bauer-Lagier ne reste pas dans la théorie, mais cherche les moyens pratiques pour éviter ce gaspillage dont nous ne sommes pas toujours conscients et qui risque de nous conduire à la construction de ces redoutables centrales nucléaires, dangereuses pour notre avenir. Il est certain que nous allons au devant de graves pénuries et que les échéances sont proches. La Suisse ne fait pas particulièrement bonne figure dans la course aux économies d'énergie et il faut que le grand public soit informé de ce qui se fait et de ce qui pourrait être encore accompli. Un merci très grand à Monique Bauer pour cette information objective qu'elle sait si bien donner.

Monique Lechner-Wiblé

TV romande

Le 20 novembre, une émission peu banale sur les lépreux dans le monde. A ne pas manquer !

Le petit crédit sur la sellette

Ne pas pouvoir s'acheter ce dont on a besoin (ou envie) uniquement parce que l'on ne dispose pas du capital nécessaire est une notion dépassée de nos jours. Les organismes de crédit sont là pour vous prêter la somme nécessaire (3 à 5 fois votre salaire suivant les maisons) et vous remboursez ensuite par mensualités durant 1, 2 ou 3 ans. Cette solution semble idéale au premier abord, mais un réel danger existe : celui du surendettement.

Un nouveau projet de loi sur le petit crédit et la vente à tempérament va être soumis aux Chambres Fédérales, il remplacera donc peut-être l'ancienne loi en vigueur datant de 1962. Une conférence de presse organisée par les inter-partis féminins à la salle des fêtes de Carouge nous a permis d'en prendre connaissance.

Ce projet de loi, présenté par Maître Widmer à la presse, rend obligatoire la clarté et l'honnêteté de la publicité, le délai de réflexion accordé à l'emprunteur (5 à 7 jours), la distribution d'un exemplaire de la loi sur le crédit et la vente à tempérament à tous les clients. D'autre part, la durée du remboursement serait de 18 mois au maximum et les sursis accordés à des conditions trop coûteuses interdits. Il ne serait, par ailleurs, plus possible de faire un deuxième emprunt tant que le premier n'aura pas été totalement remboursé.

Ce projet de loi a été approuvé dans son ensemble par Madame Jaggi, Présidente de la Fédération Suisse des Consommatrices. Monsieur Couteau, par contre, trouve la dernière clause dangereuse, car l'affiliation à un fichier central devenant obligatoire, cela constituerait un problème au niveau de la protection de la personnalité.

Dominique Rosatti

Neuchâtel

Une réussite médico-sociale

Les initiatives et l'ardeur qui ont présidé à la réalisation du Centre des Perce-Neige pour handicapés, niché dans le vert des sapins aux Planchis sur Les Hauts-Geneveys, ont bénéficié d'un apport d'énergies féminines digne de félicitations, sans oublier pour autant des éloges aux messieurs qui ont de même contribué à cette réussite.

Les Journées Portes ouvertes ont vu défiler aux Planchis de nombreux intéressés, conquis par l'harmonie du lieu, la douceur du soleil automnal, le calme des pâturages jurassiens tout en couleurs chatoyantes, la plongée de l'œil sur un Val de Ruz étirant paresseusement ses champs roussis et ses villages tachetés au pied de Chaumont qui laissait émerger dans le lointain le trio des Bernoises drapé d'un voile gris bleuté avec sa longue traîne de cimes neigeuses vers l'ouest.

Ici, tout l'environnement concourt à créer un climat serein et paisible dans un horizon de beauté qui saisit le visiteur dès son arrivée, auquel les jeunes handicapés sont très sensibles et ont d'autant plus droit que le sort les a démunis.

A la cérémonie d'inauguration, un samedi, assistaient des personnalités de milieux politiques, pédagogiques, sociaux. Toutes ont mis en évidence la valeur et les avantages de ce Centre, aboutissement d'un long processus centralisateur des trois écoles de handicapés qui existaient dans le canton. « C'est un acte de foi qui s'inscrit dans l'esprit des bâtisseurs de cathédrales d'autrefois. », a fort bien dit le président de l'Association neuchâteloise des parents de handicapés mentaux.

Cette réalisation a nécessité quatre années de travaux et un investissement de 23 millions de francs auquel ont participé l'Etat et les communes. Le complexe comprend quatre pavillons d'habitation pour vingt pensionnaires chacun et des ateliers pouvant occuper une centaine de personnes. Il dispose aussi d'une piscine, d'une petite chapelle, d'un vaste réfectoire et d'une salle de repos par étage.

Actuellement, le Centre héberge 91 handicapés externes et 32 internes. Les pensionnaires des deux sexes sont admis dès l'âge de dix-sept ans. Le personnel comprend soixante personnes, dont quarante éducateurs ou pédagogues socio-professionnels. Dans les ateliers, la journée de travail est de sept heures, le temps consacré aux sports compris. Le salaire, calculé sur la base du travail effectué, vient s'ajouter à la rente AI de chacun dont les deux tiers reviennent à l'institution qui ne demande aucune contribution aux parents.

Les conditions sont ainsi réunies pour atteindre le but que se sont fixé les Perce-Neige: recevoir des pensionnaires qui, à cause de leur